

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 649 rendant exécutoires les délibérations n° 229 et 239 du 31 mai 1961 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale de Côte Française des Somalis

n° 649

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juin 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 31 mai 1961 : T 4-N2-220 portant adoption du projet de Loi-Programme 1965 de la Côte Française des Somalis arrêté à un milliard cent quatre vingt dix sept millions six cent mille francs Djibouti, N° 230 portant adoption du projet de tranche 1961 de la Loi Progremumie 1961-1985 arreté. — en autorisation de programme à cent soixante quinze million trois cent mille franes Djibouti ; — en crédits de paiement à quatre vingt dix millions mille francs Djibouti.